



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Déclaration liminaire CFDT

CAP des administrateurs civils des ministères sociaux

12 mai 2017

Monsieur le Président,

La période se prêtant à la fois aux bilans et aux vœux avant que le nouveau Gouvernement ne prenne ses fonctions, la Commission administrative paritaire des administrateurs civils de ce jour est pour la CFDT l'occasion de faire un bilan de la législature qui s'achève. Au risque de nous répéter, nous considérons que la politique tant ministérielle qu'interministérielle en matière d'encadrement supérieur reste partielle et inaboutie même si des progrès ont été réalisés.

Nous répétons aussi notre exigence de respect du droit en ce qui concerne les nominations sur les emplois fonctionnels. La réalité en la matière conduit à penser que les carrières des administrateurs civils ne sont pas valorisées comme elles devraient l'être et que les orientations actuellement suivies font preuve d'une certaine approche velléitaire.

Dans ce contexte, le corps des administrateurs civils ne tire aucun bénéfice des orientations prises jusqu'à présent par le ministère de la fonction publique et les ministères sociaux. D'un point de vue statutaire et indemnitaire, celles-ci ont privilégié les corps techniques et d'inspection. D'un point de vue managérial, le plan managérial ne saurait se contenter de mettre en avant le comité des parcours professionnels et l'équipe chargée du coaching pour masquer l'absence de suivi rigoureux et d'accompagnement personnalisé des collègues livrés à eux-mêmes pour construire leur carrière. De ce point de vue, nous attendons encore et toujours un bilan du plan managérial.

La meilleure preuve de l'absence d'intérêt du secrétariat général à notre égard est sans doute l'absence de remplacement de l'emploi un an après le départ de la précédente responsable de la mission de l'encadrement supérieur. Au-delà des réponses déjà servies sur la reconfiguration du poste et les soi-disant difficultés à susciter des candidatures d'intérêt, le constat est accablant.

Nous souhaitons encore et toujours une clarification de la politique d'encadrement supérieur en direction des administrateurs civils d'autant plus que les craintes légitimes d'une déstabilisation du corps se profilent avec la mise en place d'un « spoil system » annoncé par le nouveau Président de la République ; « spoil system » dont tout laisse à penser qu'il se limitera pas aux seuls directeurs d'administration centrale, si jamais il devait voir le jour.

La CFDT fidèle aux valeurs qui ont conduit, à la Libération, à la création de l'École Nationale d'Administration et du corps des administrateurs civils met en garde les pouvoirs publics vis-à-vis d'un système qui remet gravement en cause les principes de neutralité et la déontologie des cadres supérieurs de la fonction publique.

Sur les points que nous souhaitons aborder, à défaut d'avoir en temps et en heure les documents permettant aux représentants du personnel que nous sommes de mener à bien les missions pour lesquelles nous avons reçu un mandat, nous souhaitons échanger avec vous sur les points suivants :

- La politique indemnitaire : quel bilan de la mise en œuvre du RIFFSEP ?
- La situation des AC sans affectation et en affectation temporaire

Les élus CFDT à la CAP souhaitent avoir communication d'une liste des collègues sans affectation, précisant la date de la dernière affectation et les mesures prises, et d'une liste des collègues positionnés sur des missions temporaires, précisant la date de la dernière affectation pérenne, la nature des missions proposées, leur durée et la direction d'affectation, l'accompagnement mis en œuvre....

- Le plan managérial : bilan de mise en œuvre
- Les accueils en détachement